



## Réduction des délais de paiement : une menace contre le livre

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 prévoit que les délais de paiement entre clients et fournisseurs ne pourront dépasser, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 45 jours fin de mois ou 60 jours à partir de la date d'émission de la facture.

Cette mesure est tout simplement inadaptée à l'économie du livre qui repose sur des cycles d'exploitation lents car la création littéraire a besoin de temps pour trouver son public. Le livre ne doit pas être transformé en produit de consommation courante périmé au-delà de 45 jours !

Raccourcir les délais de paiement, c'est réduire la durée de vie des livres en librairie et, par conséquent, favoriser les titres de grande diffusion au détriment des ouvrages de création. C'est également remettre en cause les effets bénéfiques du prix unique du livre qui régule ce secteur et grâce auquel le livre a pu échapper jusqu'à présent à la standardisation. Le livre n'est en effet pas un produit comme les autres. Œuvre de l'esprit avant tout, il est essentiel d'en préserver la diversité.

C'est pour défendre ces équilibres que les éditeurs consentent aujourd'hui aux libraires des délais de paiement particulièrement longs (entre 95 et 100 jours en moyenne).

Tout le monde y a intérêt : les auteurs et les éditeurs voient leurs livres exposés plus longtemps en librairie, les libraires peuvent accepter plus de livres et notamment des livres moins connus, plus exigeants et à rotation plus lente, enfin les lecteurs ont un choix plus large et bénéficient des conseils de nombreux libraires de proximité.

L'application de cette mesure au livre aurait des conséquences particulièrement graves :

- ☞ Risque de faillite rapide de nombreuses librairies et, par voie de conséquence, de nombreuses maisons d'édition, notamment celles de petite taille engagées dans une création littéraire exigeante ;
- ☞ Réduction de la diversité des livres proposés en librairie et best-sellerisation de l'offre éditoriale ;
- ☞ Atteinte indirecte à la création littéraire et marginalisation accrue des auteurs, toutes catégories de livres confondues ;
- ☞ Remise en cause des fondements de la loi de 1981 sur le prix unique du livre et des politiques publiques conduites dans ce secteur par l'Etat et les collectivités locales.

L'obtention de la dérogation temporaire prévue par la loi, qui prévoit une réduction par paliers des délais de paiement jusqu'à un alignement complet sur 45 jours en 2012, est indispensable afin d'éviter, dans un contexte de crise financière qui compromet tout recours à des facilités de paiement ou à des crédits externes, une déstabilisation radicale du marché du livre à très court terme. Mais cette dérogation ne réglera rien à moyen terme et sur le fond car elle ne fait que lisser dans le temps la menace d'asphyxie de la création et de l'économie du livre.

**C'est pourquoi nous, créateurs, professionnels du livre et acteurs de la diversité culturelle, demandons que le livre puisse bénéficier d'une exemption lui permettant de maintenir des délais de paiement adaptés à ses spécificités culturelles et économiques.**

**Manifestez votre soutien sur [www.sne.fr](http://www.sne.fr)**

**Serge Eyrolles,  
Président du SNE**

**Alain Absire,  
Président de la SGDL**

**Benoît Bougerol,  
Président du SLF**

**Laurent Fiscal,  
Président du SDLC**